

**Rapport de la commission chargée d'étudier le renvoi à la Municipalité du postulat de M. Christian Udasse intitulé :
« Permettre d'assurer une énergie 100 % renouvelable à l'ensemble des ménages et professionnels de la ville de Nyon »**

Nyon, le 14 novembre 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de MM. Altieri Lugi, Bourqui Marc (président et rapporteur), Franco Trachia (en remplacement de Gauthier-Jacque Yves), Joly Régis, Tschuy Frédéric et Udasse Christian (postulant), s'est réunie le 2 octobre 2012 pour étudier le renvoi à la Municipalité du postulat cité en titre. MM. Rehouma Lassad et Vogel David étaient excusés

En introduction, M. Udasse fait le point sur la situation actuelle : un fond de soutien existe, mais sous une forme qu'il juge inappropriée. Les énergies renouvelables sont disponibles depuis 5-6 ans dans notre ville, ce qui fait de Nyon une des premières villes à proposer du courant renouvelable, à un tarif plus élevé que le courant dit « traditionnel ». Cependant, même si l'offre existe depuis un certain temps, peu de ménages nyonnais y sont abonnés, il s'agirait d'environ 500 ménages¹. Le postulant voit un lien entre le peu de ménages abonnés et le manque de communication incitative. Par exemple, à la Vallée de Joux, où une réelle promotion de leur programme d'énergie renouvelable est faite, la participation des ménages est d'environ 60 %.

La commission note que ce postulat risque d'enfoncer des portes ouvertes. En l'occurrence, les propositions faites dans le postulat existent déjà ou existeront prochainement (proposition 4 --> préavis n°60) sous des formes similaires.

En revanche, la commission s'interroge sur le modèle économique appliqué aux SI. Elle s'accorde sur le point de la gestion et de la mission quelques peu « surprenantes » voire douteuses des SI. En effet, la commission n'a pas l'impression que les SI sont au service de la ville et de ses habitants. Bien au contraire, la commission regrette et désapprouve leur vision trop économiste. En particulier, les SI font trop peu de promotion pour leur programme d'énergie renouvelable et n'incitent pas suffisamment les ménages à s'y abonner.

Au fil des discussions, la commission pense que le postulat n'est pas adapté pour faire changer les SI de politique.

¹ La ville de Nyon comptait 9153 ménages en 2010. (Source : <http://choros.epfl.ch/webdav/site/choros/shared/Enseignement/UE%20C/09-10%20Nyon/Travaux/LogementsLoyerModere.pdf>)

C'est pourquoi, la commission unanime et avec l'accord du postulant souhaite ne pas renvoyer le présent postulat à la Municipalité mais d'en faire un vœu pour rendre l'offre d'énergie renouvelable plus attractive.

Vœu

La commission émet le vœu que les SI incitent de manière active les ménages nyonnais à réduire leur consommation d'énergie notamment en mettant en place une politique active, attractive et incitative d'adhésion à leur programme d'énergie renouvelable.

Conclusions

Les propositions figurant dans le postulat existent déjà ou existeront prochainement sous des formes similaires à ce qui est demandé.

En revanche, des efforts peuvent être demandés aux SI afin d'inciter les ménages à adhérer au programme d'énergie renouvelable et à diminuer leur consommation d'énergie.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu du postulat de M. Christian Udasse intitulé : « Permettre d'assurer une énergie 100 % renouvelable à l'ensemble des ménages et professionnels de la ville de Nyon »

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de ne pas renvoyer le postulat à la Municipalité et émet le vœu suivant : les SI doivent inciter de manière active les ménages nyonnais à réduire leur consommation d'énergie notamment en mettant en place une politique active, attractive et incitative d'adhésion à leur programme d'énergie renouvelable.

La Commission :

ALTIERI Luigi
BOURQUI Marc – président/rapporteur
TRACCHIA Franco
JOLY Régis
REHOUMA Lassad
TSCHUY Frédéric
UDASSE Christian
VOGEL David